



Udaf qui met du temps dans le cadre d'une succession

Par **marievt09**, le **14/01/2015** à **16:02**

Bonjour,

J'attends une succession depuis maintenant 2 ans et, entre temps un membre de ma famille a été mis sous tutelle, et sa tutelle est en arrêt maladie de 6 mois, et cela retarde encore plus le règlement de la succession, j'appelle régulièrement l'udaf pour tenter de faire accélérer les choses, j'ai même envoyé un mail qui a été envoyé à la personne en charge de son dossier, sans réponse, je trouve cela déplacé, car nous sommes plusieurs héritiers à attendre leur signature pour le partage.

Lorsque j'appelle l'udaf ils nous servent à chaque fois un discours différent ou "changent" de sujet, et je commence à en avoir ras le bol, malgré que je sais qu'ils ont beaucoup de dossiers à gérer, il y a des limites à tout, et au foutage de gueule aussi.

Saviez vous comment les faire bouger et si c'est normal qu'ils mettent plus de deux mois à l'acceptation d'un héritage ? (un autre membre des héritiers est sous tutelle et nous avons déjà eu sa réponse).

De plus, si vous aviez eu à faire à l'udaf, votre témoignage m'intéresse beaucoup !

Par **beru40**, le **03/09/2015** à **20:51**

bonsoir,

je suppose qu'après tous ces mois votre problème doit être réglé ; nous, nous avons eu, et nous avons des problèmes avec l'UDAF 40 ; si ça n'est pas solutionné je vous conseille de vous adresser au juge des tutelles

Par **marievt09**, le **06/09/2015** à **19:22**

Oui tout a été réglé au mois de juin, et la signature s'est fait fin juillet. Je trouve ça désolant que les administrations mettent beaucoup de temps à régler des dossiers (je comprends qu'elle doivent être surchargées); enfin voilà heureusement, la remplaçante de la tutelle nous a donné un coup de pouce pour faire avancer les choses ! Mais nous avons tout de même contacté régulièrement l'UDAF et le Tribunal sinon nous attendrons encore !